

TROUSSE DE SECOURS TRANSPORT EN COMMUN / VOYAGEURS

Référence : 10092-1



Description :

- La **trousse de secours pour transport en commun de voyageurs** Tamô permet de pratiquer les premiers secours en cas de petite blessures

- Elles sont **sans support mural**

- La **composition** est conforme à l'annexe 10 de l'**arrêté du 18 mai 2009** modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.

- Elles ont l'avantage d'être **légères et résistantes**.

- Composées entre autre d'un **assortiment de pansements** divers pour les **petits soins**, de 2 **compresses stériles**, d'une **bande gaze...**

- Des **gants** assurent une protection efficace

- Vous pouvez au choix obtenir une trousse **transport en commun pleine** ou une trousse **transport en commun vide** ou bien opter pour la **composition seule**

Caractéristiques :

- **Trousses de secours pour le transport en commun de voyageurs**

- Proposées **pleines** ou **vides**

- Sans support mural

- **Trousse rouge résistante et légère avec poignée**

- Fermetures à cliquets

- Dimensions : 24 cm x 18 cm x 4,6 cm



TROUSSE DE SECOURS TRANSPORT EN COMMUN / VOYAGEURS

Référence : 10092-1

Trousse de Secours Transport en Commun - Voyageurs

La **trousse de secours pour transport en commun de personnes** est proposée **pleine** ou **vide**. Vous pouvez également vous procurer uniquement le **sachet de composition**.

La trousse de secours pour les transports en commun est un élément essentiel pour tout voyageur. Elle contient tout le nécessaire pour faire face aux petits bobos et aux situations d'urgence pendant les déplacements en train, bus ou métro.

La trousse est compacte et facile à transporter. Elle est également conçue pour être facilement accessible en cas de besoin.

Cette trousse de secours pour les transports en commun est un outil indispensable pour voyager en toute sécurité et être prêt à faire face à toutes les situations imprévues.

Produits référents :

- [Trousse de secours transport en commun pleine](#) - (Réf: 10092)
- [Trousse de secours vide](#) - (Réf: 10002)
- [Sachet composition \(sans trousse\)](#) - (Réf: 11010S)

Pour une trousse de secours toujours opérationnelle

Toutes les entreprises sont exposées au risque d'accident du travail, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. La présence d'une trousse de premiers soins ou d'une armoire à pharmacie limite l'étendue des dommages causés par des lésions, des blessures ou des brûlures qui peuvent survenir n'importe quand et n'importe où. Il est nécessaire d'être préparé à toutes les éventualités



TROUSSE DE SECOURS TRANSPORT EN COMMUN / VOYAGEURS

Référence : 10092-1

possibles, surtout lorsqu'il s'agit de la santé et de la sécurité en entreprise. C'est pourquoi une trousse de premiers soins est un article indispensable. L'intérêt est d'être préparé à un accident, qu'il soit mineur ou majeur.

Vérifier les dates de péremptions des produits

Une attention particulière doit donc être portée à la durée des produits. De très nombreux produits ont une date de péremption mais il faut être attentif notamment aux pansements, aux compresses, aux antiseptiques, gels à base d'arnica, gels brûlures, spray froid, sérum physiologique.... Les produits périmés ne peuvent plus être utilisés et sont donc à remplacer.

La vérification de votre matériel de secours vous permet :

- d'attester de l'état actuel des produits pour maintenir à jour le contenu de la trousse de premiers soins.
- de découvrir si un équipement de secours supplémentaire est nécessaire pour remplacer les produits manquants.

Idéalement, nous vous recommandons d'effectuer ces vérifications selon une fréquence d'évaluation appropriée d'une fois par semestre, accompagnée systématiquement d'un autre contrôle du contenu après l'utilisation de la trousse.

Pour faciliter ces vérifications, vous pouvez créer des alertes sur votre planning. Vous pouvez également sceller votre kit médical à l'aide de [nos scellés amovibles](#), de sorte que vous puissiez vérifier si la trousse a été utilisée. C'est une technique qui permet de contrôler la validation du contenu et qui encourage les ajouts de nouveaux produits.

De plus, nous vous recommandons de désigner une personne responsable de l'inspection et de l'entretien de la trousse de premiers soins.



TROUSSE DE SECOURS TRANSPORT EN COMMUN / VOYAGEURS

Référence : 10092-1

Les conseils Tamô pour utiliser correctement votre trousse de premiers soins

1. Optez en priorité pour les unidoses : Le conditionnement unidosé stérile permet d'éviter toute contamination lors des différentes utilisations de la trousse d'urgence.
2. Lavez-vous les mains : Veillez à avoir les mains propres avant d'ouvrir le kit et de toucher le matériel. Si nécessaire, utilisez des gants jetables pour nettoyer et panser la plaie d'un collègue.
3. Gardez le kit en bon état : Entretenez régulièrement votre trousse de secours et si nécessaire, désignez une personne pour vérifier périodiquement le contenu, la date de péremption et l'état général de l'équipement.
4. Contactez le Samu en cas d'accident grave : Les trousses de premiers soins sont conçues pour traiter les accidents et blessures mineurs. En cas d'incident plus grave, il faut impérativement : contacter Samu (15) en urgence et suivre les consignes données au téléphone.

Où Stocker le Matériel de Premiers Soins ?

Les consommables nécessaires pour donner les premiers soins aux victimes d'un accident et malades doivent être **déposés à un endroit stratégique et facilement accessible aux secouristes**, de sorte à être placés au plus proche de la zone dangereuse (ex : douches de sécurité, à proximité des produits chimiques dans les postes de manutention des produits).

Dans tous les cas, les salles de secours et [le matériel de premier secours doivent être distingués par la signalisation](#) (rectangles ou carrés et pictogrammes blancs sur fond vert) décrite dans l'arrêté du 4 novembre 1993.

Est-il légalement nécessaire d'avoir un local dédié au matériel de premiers secours ?

L'[article 4214-23 du code du travail](#) stipule qu'un local de soins doit être installé sur le lieu de travail lorsque le nombre total de salariés dans l'entreprise est au moins égal à 200 dans les établissements industriels et au moins 500 dans les autres établissements. Ce local dédié aux premiers secours doit être facilement accessible à l'aide d'un brancard et peut contenir des trousses et du matériel de premiers secours.



TROUSSE DE SECOURS TRANSPORT EN COMMUN / VOYAGEURS

Référence : 10092-1

Il doit y avoir un dispositif d'appel destiné à alerter les infirmières dans la salle d'urgence ou autour des équipements d'urgence ou, à défaut, une structure d'urgence à l'extérieur de l'établissement. La mise à disposition et l'utilisation du matériel de premiers secours ne constitue en effet qu'une partie de l'organisation des secours et ne peuvent en aucun cas se substituer à l'appel aux secours d'urgence.

Créer votre propre trousse de secours sur mesure

Parce que personne d'autre que vous ne connaît mieux les risques rencontrés par vos salariés, Tamô vous accompagne dans l'assemblage de votre kit de secours sur mesure. Nous pouvons vous accompagner dans votre démarche en vous faisant une composition spéciale avec les produits que vous souhaitez ou qui vous sont recommandés par votre Médecin du travail. Nous mettons à votre disposition l'ensemble de toutes les catégories d'articles entrant dans la composition d'une trousse. Vous pourrez opérer votre choix entre des formes variées de sérums physiologiques, de compresses ou encore de pansements. Vous avez également la possibilité de sélectionner des instruments de mesure ou du matériel à usage unique. Nous incluons dans chaque trousse un guide sur les premiers soins.

Faites dès maintenant l'acquisition de votre trousse sur mesure en nous contactant par mail à contact@tamo.fr ou par téléphone au 04.93.19.20.23.